

## Avis du Comité Social Territorial

# Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

### Textes de référence

- ✓ Code du travail, articles [L4121-1 à L4121-5](#) et [R4121-1 à R4121-4](#)
- ✓ [Décret n° 85-603](#) du 10 juin 1985, article 2-1
- ✓ [Décret n° 2021-571](#) du 10 mai 2021, articles 69 et 74
- ✓ [Circulaire n° 6 DRT du 18 avril 2002](#) prise pour l'application du décret n° 2001-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs
- ✓ [Circulaire du 11 juin 2024](#) relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique

### Le rôle du Comité Social Territorial

L'évaluation des risques est une étape de la démarche de prévention des risques professionnels que l'autorité territoriale doit mettre en œuvre. La finalité de cette évaluation est d'aboutir à des actions de prévention permettant de garantir un meilleur niveau de protection de la sécurité et de la santé des agents.

Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Cette évaluation débouche sur la définition d'actions de prévention des risques et de protection des agents consignées dans le document unique d'évaluation des risques professionnels. Cela permet ensuite d'élaborer un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact).

Le Comité Social Territorial doit être consulté sur l'élaboration et la mise à jour de ces documents.

En vue de saisir le Comité Social Territorial, la collectivité / l'établissement transmet au Centre de Gestion par courriel à [ml.butterlin@cdg68.fr](mailto:ml.butterlin@cdg68.fr) :

- Le questionnaire ci-dessous complété (certains éléments peuvent être repris directement du DUERP)***
- Le DUERP (ou sa dernière version mise à jour)***
- Le PAPRI Pact (ou sa dernière version mise à jour)***

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

**Préciser les objectifs de la démarche qui ont été définis par l'autorité territoriale :**

## PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

**Cocher la case correspondante à votre situation :**

- La méthode a été définie en interne
- La méthode a été définie en externe (organisme extérieur spécialisé, logiciel spécifique)

**Préciser les documents clés qui ont été utilisés pour réaliser l'analyse** (fiche de risques professionnels, fiches de données de sécurité, exposition à la pénibilité, résultats de mesurages, analyse des accidents, etc.) :

**Préciser les étapes clés de la démarche d'évaluation** (période de lancement, choix des membres du groupe de travail, dates des visites d'évaluation, formation des agents à l'utilisation de l'outil d'évaluation, date de restitution des résultats aux agents, etc.) :

## COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Préciser l'identité et la fonction des différentes personnes (internes et externes) ayant participé à la réalisation de l'analyse des risques (une liste plus complète peut être jointe en annexe du présent formulaire)

NOM - Prénom	Fonction

## PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES UNITÉS DE TRAVAIL

Intitulé de l'unité de travail	Effectif de l'unité de travail en précisant le nombre de femmes et d'hommes		
	Femmes	Hommes	Total

## LES MODALITÉS DE MISE À JOUR

Préciser les modalités de mise à jour du DUERP (démarche envisagée, réalisée en interne/externe, etc.) :

**LES ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE / DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC**  
**(Attestation à compléter)**

Je soussigné(e), ..... (préciser le nom de l'autorité territoriale)  
atteste les éléments mentionnés ci-dessous, en ma qualité de ..... (indiquer  
Maire ou Président) de la/du<sup>1</sup>..... (préciser le nom  
de la collectivité territoriale ou l'établissement public) :

- au sein de ma collectivité territoriale / mon établissement public<sup>1</sup>, les règles de **consultation du DUERP** sont affichées à une place convenable et aisément accessible dans les locaux de travail ;
- le **document unique est en libre consultation** ..... (préciser où le document unique peut être consulté au sein la collectivité/l'établissement) ;
- les **risques professionnels** auxquels sont exposés l'ensemble des agents ont été **recensés de manière exhaustive** dans le document unique d'évaluation des risques professionnels, tout en tenant compte du travail réel ;
- les **actions de prévention découlant des résultats de l'évaluation** et définies dans le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) sont **prises en compte et suivies** ;
- le PAPRIPACT fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir et précise pour chaque mesure, les conditions d'exécution, des indicateurs de résultats, l'estimation du coût, les personnes pilotes ou contributeurs de la collectivité ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre ;
- chaque **version du DUERP** sera conservée sous un format **non modifiable** et **conservée de manière sécurisée** pendant **40 ans** sous une version (cocher ci-dessous la ou les cases correspondantes) :
  - papier ;
  - dématérialisée ;
- les différentes versions du DUERP et du PAPRIPACT sont **mises à disposition** :
  - des **agents et des anciens agents** pour les versions en vigueur durant leur période d'activité dans la collectivité territoriale / l'établissement public ;
  - des membres du **comité social territorial** ;
  - de **l'assistant de prévention** ;
  - de **l'agent chargé de la fonction d'inspection** en matière de santé et de sécurité ;
- les **dernières versions** du DUERP et du PAPRIPACT seront **transmises au service de médecine préventive** ;
- le DUERP et le PAPRIPACT seront **mis à jour** :
  - **au moins chaque année** (obligatoire si ma structure emploie a minima **11 agents**) ;
  - lors de toute décision **d'aménagement important** modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
  - lorsqu'une **information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque** est portée à ma connaissance ;
- la validation du DUERP et du PAPRIPACT fera l'objet d'une délibération par l'organe délibérant, après consultation du CST.

Cachet de la collectivité ;  
prénom, nom, qualité et  
signature de l'Autorité  
Territoriale)

À ....., le .....

Les informations collectées sur ce formulaire sont destinées aux services du Centre de Gestion en vue d'apporter les informations permettant au Comité Social Territorial de rendre son avis et aucune autre utilisation n'en sera faite. Elles sont conservées cinq ans. Le CDG 68 vous rappelle que conformément à la loi informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant. En outre, vous disposez du droit à la portabilité de vos données et vous pouvez, pour motif légitime, vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Vous pouvez à tout moment faire exercice de vos droits en écrivant à [cdg68@cdg68.fr](mailto:cdg68@cdg68.fr).

<sup>1</sup> Supprimer la mention inutile